



UP2 – La côte des havres et ses dunes*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

- **Les Ateliers des Paysages**

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

- **Les Ateliers de l'unité paysagère**

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **5 ateliers** :

- **3 ateliers exploratoires** (A4, A5 et A8) pour respectivement le secteur S3¹ de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à Bricquebec-en-Cotentin, la Communauté d'Agglomération Côte

Ouest-Centre Manche à La Haye-du-Puits et la Communauté d'Agglomération Coutances mer et bocages à Gratot ;

- **2 ateliers mutualisés** (A14 et A15) rassemblant les deux secteurs ouest de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (S3 et S4)¹ à Equeurdreville, d'une part, la Communauté d'Agglomération Côte Ouest-Centre Manche avec la Communauté d'Agglomération Coutances mer et bocages à Saint-Sauveur-Lendelin, d'autre part.



* L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « **La côte sableuse à havres entre ses deux caps** »

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)

Un total de **65 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a rassemblé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des habitants et représentants du Parc Naturel Régional des Marais et du Conservatoire du Littoral.

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers <u>exploratoires</u> A4 – 19/06/2019 A5 – 19/06/2019 A8 - 25/06/2019	Ateliers <u>mutualisés</u> A14 – 10/10/2019 A15-15/10/2019
CA Cotentin_ S3	/	2
CA Cotentin_ S4	6	
CA Côte Ouest-Centre Manche	5	20
CA Coutances mer et bocages	32	
Nombre total de participants	65	

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

- L'appropriation du nom**

L'intitulé initialement proposé de « La côte sableuse à havres entre ses deux caps » est apparu reconnu par les participants, en soulignant quand

même que « La côte sableuse à havres » apparaissait ne désigner qu'une partie de l'espace littoral. Une proposition a été faite finalement par différents groupes de participants, pour simplifier l'intitulé en « Côte des havres et ses dunes » dans des limites spatiales plus restreintes que celles proposées. « La côte ouest de la Manche » apparaît unanimement un titre trop réducteur pour être retenu.

- L'exercice de photolangage iconographique**

Des quatre propositions projetées, l'iconographie n°2 a été la seule choisie. Pour tous les participants, c'est un choix par défaut car ne représentant que l'activité balnéaire de Granville. « *Les dunes ne sont pas présentes. Et cela manque ! à part peut-être un peu dans la photo 3 avec son accès à la plage ?!* ».



- **Les éléments structurants et ponctuels reconnus**

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, l'unité paysagère s'organise autour de trois éléments paysagers qui ne retiennent pas les caps en corrélation avec les retours des participants sur l'intitulé :

- **Granville²** : Par son activité et sa spécificité balnéaire, Granville est systématiquement cité pour évoquer et représenter « *la côte vivante de la Manche* » qui à la fois fait partie « *des paysages-tableaux* » sans pour autant représenter cette bande littorale. D'un atelier à l'autre, Granville est à la fois reconnu comme étant représentatif de la Côte Ouest, mais en précisant très souvent « *mais Granville ne représente que lui-même* ». Cependant, Granville développe son influence sur une large bande urbanisée qui remonte jusqu'à Blainville-sur-Mer en insérant sa zone conchylicole, le site remarquable de la Pointe d'Agon en entrée du havre de Regnéville-sur-Mer et en vis-à-vis de la Pointe de Montmartin-sur-Mer, et enfin la deuxième cité balnéaire de Donville-les-Bains.
- **Les dunes** : Les discours glissent rapidement sur le deuxième sujet qui est celui des dunes. Au fil des échanges, cette approche paysagère des lieux amène les participants à relater des expériences peut-être plus personnelles, intimes avec les paysages. Les évocations sont chargées d'émotions. Ces dunes sont la toile de fond de paysages-tableaux à la fois immuables et

toujours en mouvement au gré des marées et de leurs singularités. « *Les dunes de Surville sont basses avec des mares. Les dunes de Montmartin sont hautes et coupent la vue mer. Les dunes de Saint-Germain sont grignotées par la mer. Les dunes de Créance sont aplaties et cultivées, ...* ». Cette mobilité des dunes est un élément important qui fait comprendre l'intérêt voire l'affection que les personnes portent au paysage comme une attache indéfectible entre les Hommes et leur territoire de vie : « *Les gens vont voir les dunes bouger* ». C'est cette même relation qui a été également entendue pour l'unité paysagère des marais du Cotentin. Ce qui peut surprendre c'est que dans les évocations des liens qui unissent les participants et leur paysage, il n'est jamais fait référence à la mer, à l'horizon lointain que les dunes peuvent laisser découvrir lorsqu'on les a gravies. Cette évocation maritime est réservée dans les discours des participants aux côtes rocheuses et aux falaises qui caractérisent le nord et le sud de l'unité paysagère.

- Les **havres**, ce sont ces « *arrière-cours du littoral* ». La frontière entre les dunes et les havres n'est pas toujours claire dans les discours, comme les deux facettes d'une même pièce à la fois distinctes et indissociables l'une de l'autre, entre Nature et Culture. Alors que le mouvement des dunes échappe aux Hommes qui ne peuvent finalement que contempler le spectacle de la Nature, les havres sont l'œuvre des habitants qui ont cherché à tirer profit de ces espaces particuliers pour leurs activités agricoles. Au jeu des nominations, seulement quelques participants peuvent citer la totalité des huit havres qui s'égrènent du nord au sud : havre de Barneville, havre de Porbail, havre de Surville, havre de Saint-Germain-sur-Ay, havre de

² Suite aux ajustements des limites des unités paysagères qui ont été apportés pour tenir compte des résultats des Ateliers, **Granville** appartient finalement à l'UP1 (s'y reporter).



- Geffosses, havre de Blainville-sur-Mer, havre de Regnéville-sur-Mer, havre de la Vanlée situé en arrière de l'enclave de Bricqueville-sur-Mer. A la différence des dunes, les havres ont une dimension économique forte d' « anciens nœuds commerciaux » qui pour les uns se prolongent dans un paysage de landes (havre de Saint-Germain-sur-Ay) et pour les autres, sont insérés au sein de l'espace urbanisé avec les deux havres les plus emblématiques que sont le havre de Regnéville-sur-Mer et le havre de la Vanlée.

- La route départementale qui est aujourd'hui devenue la « route touristique », est l'axe structurant de l'unité paysagère qui permet au visiteur de découvrir la diversité de ces paysages, le long d'un littoral qui semble se dérouler comme un ruban.

Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de discussions dans chaque atelier par les participants selon une lecture de l'identité paysagère de l'unité, plus ou moins restrictive, autour du paysage des dunes.

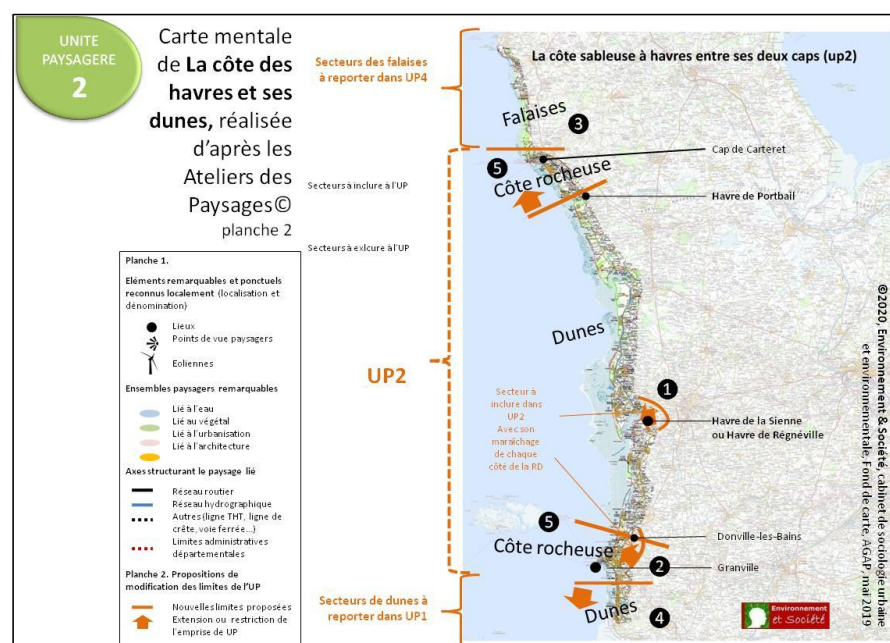
Ainsi, trois axes de propositions peuvent être retenus en partant d'une lecture paysagère de la côte qui est apparue très consensuelle et définie par l'alternance du nord au sud, de falaises, de côtes rocheuses et de dunes, comme le représente la carte.

De façon générale, les participants seraient favorables à une restriction spatiale de l'unité paysagère, en excluant au nord la zone des falaises (3) et au sud, la zone des dunes (4), la ville de Granville étant considéré comme clôturant la côte ouest pour la partie sud de l'unité paysagère. Le point-frontière au nord de l'unité paysagère unanimement admis, est le Cap de Carteret.

Certains participants auraient souhaité une appréciation paysagère encore plus limitée aux dunes, en excluant également les deux secteurs

de côtes rocheuses (5). Cette approche très restrictive allant du havre de Portbail à Donville-les-Bains, n'est pas celle entendue majoritairement.

A noter enfin, la proposition d'élargir quelque peu la bande littorale pour inscrire les zones de maraîchage qui se répartissent aux alentours du havre de Regnéville et entre Donville-les-Bains et Granville.



Les participants s'interrogent unanimement sur la conciliation possible entre la préservation des paysages naturels comme les dunes, avec le développement des activités humaines économiques comme la conchyliculture et l'augmentation des flux touristiques. Ils constatent avec regret l'impact des stationnements anarchiques des véhicules et des camping-cars qui accentueraient l'érosion des dunes, tout le long de la route touristique. L'augmentation des pratiques de pêche à pied du dimanche risquerait de concurrencer le développement des activités conchylicoles qui par ailleurs interrogent la capacité d'accueil de l'estran à supporter davantage de parcs. Cette dégradation anthropique des paysages, se doublerait de l'impact des mouvements de submersion marine qui induiraient déjà la disparition de morceau entier de la côte à Bricqueville-sur-Mer par exemple.

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène des discussions sur un sujet : l'enjeu du développement touristique.